

De nouveaux locaux pour l'accès aux soins

L'Aigle — Créée en 2000 au centre hospitalier, la Permanence d'accès aux soins destinée aux personnes en état de précarité et isolées, a inauguré mardi après-midi ses nouveaux locaux.

La permanence d'accès aux soins de santé (PASS) est inscrite dans la loi d'orientation du 29/07/1998, relative à la lutte contre les exclusions. Elle est destinée aux personnes en situation de précarité, ayant des difficultés financières, familiales, de logement ou d'isolement et nécessitant des soins médicaux, dentaires ou psychologiques.

Cette permanence d'accès aux soins de santé répond à de multiples missions de service public qui incombent aux établissements de santé. Ce lieu est destiné à accueillir, orienter les personnes en situation de précarité présentant une difficulté dans l'accès aux soins et, à les accompagner dans un parcours de santé.

Depuis dix-neuf ans

La PASS vise à faciliter l'accès au système de santé ainsi que le suivi et la continuité des soins du public ciblé et de les assister dans leurs démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. C'est aussi un lieu d'information pour les professionnels du secteur sanitaire et social qui a une mission de prévention et de promotion à la santé.

Au centre hospitalier, ce dispositif existe depuis 19 ans. Ce dispositif ne s'adresse pas à l'ensemble des personnes hospitalisées mais essentiellement aux personnes en situation de précarité : sans domicile fixe, sans ressources, absence de couverture sociale, de complémentaire santé, problèmes sociaux auxquels s'ajou-



La permanence d'accès aux soins de santé a été inaugurée mardi après-midi, en présence de Jérôme Le Brière, directeur et du personnel du service.

CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

tent les problèmes d'accès aux soins. Ce service travaille en collaboration avec le Centre intercommunal d'action sociale et l'association Ysos. Ce local est situé à l'entrée du centre hospitalier juste après le standard. Il est ainsi plus facilement repérable et accessible. Il dispose d'une salle de consultation médico-sociale et offre

de meilleures conditions de travail aux professionnels. Ce lieu dispose d'une douche à l'étage pour les personnes précaires. Un médecin des urgences peut intervenir lors des consultations et les traitements sont délivrés par la pharmacie interne. L'équipe est composée d'une infirmière à 50 %, d'une assistante sociale à

60 %, sous la responsabilité d'Erika Vaudelin, cadre socio-éducatif au service social des hospitalisés.

Permanence d'accès aux soins de santé (Pass), ouverture tous les jours de 8 h 30 à 17 h, sauf le mardi, de 13 h à 16 h 30 et mercredi, de 8 h 30 à 12 h 30. Tél. 06 78 93 39 20.